

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU

## SÉANCE DU 22 MARS 2021

Le vingt-deux mars deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé exceptionnellement dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 à la salle de L'Isle ô Sports sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

#### PRÉSENTS :

Mmes DONADIEU (à compter de 18H45) - FOUCAUD - GAUTHERIE (à compter de 19H11) - LAMAURE - LEVASSEUR - OLIVIER - PROUX (à compter de 19H09) - RIGONDEAUD - RAFIK - REGRENIL - SALIF - SEDANO GRELLETY - MM. BANIZETTE (à compter de 19H16) - BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - DUMORTIER - FONTAINE - GERGAUD - ISSARD - LAFFENETRE - MAZERE - PEBRE - ZIAT

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme EL HARMOUCHI à M. PEBRE  
M. BOUDEAU à M. MAZERE  
M. MATHA à Mme FOUCAUD  
M. EJARQUE à M. DUMORTIER  
Mme DONADIEU à Mme RAFIK (jusqu'à 18H45)  
Mme PROUX à M. LAFFENETRE (jusqu'à 19H09)  
Mme GAUTHERIE à Mme OLIVIER (jusqu'à 19H11)  
M. BANIZETTE à M. FONTAINE (jusqu'à 19H16)

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL BASRI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FONTAINE

Membres en exercice :	29
Présents :	24
Votants :	28
Date de convocation :	12/01/2021

# ORDRE DU JOUR

- 2021-03-01 ÉCLAIRAGE PUBLIC : SUPPRESSION D'UNE COMMANDE GFAO -  
CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS  
AU SDEG16
- 2021-03-02 ALIÉNATION D'UN LOGEMENT SOCIAL SITUÉ 4 AVENUE DE LA  
RÉPUBLIQUE
- 2021-03-03 COMPTE DE GESTION 2020
- 2021-03-04 COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- 2021-03-05 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020
- 2021-03-06 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES  
LOCALES POUR 2021
- 2021-03-07 BUDGET 2021
- 2021-03-08 ÉNERGIES RENOUVELABLES : DÉSIGNATIONS DES  
REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Le quorum étant atteint, M. ISSARD, Maire, ouvre la séance à 18H30.

M. FONTAINE est nommé secrétaire de séance.

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Contrat de maintenance pour la prestation de maintenance-conseil du parc informatique des écoles de la ville auprès du site Canopé de la Charente*
- *Avenant N°2 concernant le transfert du marché pour la création d'un parking et l'extension du réseau d'eaux pluviales auprès de SAS COLAS SUD OUEST (parking Anatole France)*

## ORDRE DU JOUR

<b>DÉLIBÉRATION 2021-03-01 - ÉCLAIRAGE PUBLIC : SUPPRESSION D'UNE COMMANDE GFAO - CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG16</b>
---

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de transfert de compétence concernant l'éclairage public au SDEG16 et présente le plan de financement pour la suppression de la commande GFAO pour le raccordement des lanternes sur la commande GFL au groupe scolaire des Méricots.*

*GFAO : la commande assistée de prise en main à distance n'est plus aux normes.*

*GFL : elle a été intégrée dans le fonctionnement du parc d'éclairage du domaine public.*

*Le montant total des travaux s'élève à 7 958.68 € TTC.*

*Vu l'accord de participation du SDEG16, la participation de la commune s'établit à 4 797.96 € sous la forme de fonds de concours.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :*

- **D'ACCEPTER** la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 pour la somme de 4 797.96 € pour la suppression de la commande GFAO pour le raccordement des lanternes sur la commande GFL au groupe scolaire des Méricots.
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention.
- **DE DIRE** que la dépense sera réglée par les crédits budgétaires 2021.

*La commission Urbanisme et Patrimoine a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 9 mars 2021. La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION 2021-03-02 - ALIÉNATION D'UN LOGEMENT SOCIAL SITUÉ 4 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Noalis - 161 rue Armand Dutreix - CS80001 à LIMOGES (Haute Vienne) envisage de vendre un pavillon, situé au 4 avenue de la République.

Lors du Conseil d'Administration de NOALIS du 17 décembre 2020, il a été décidé la mise en vente du pavillon.

Madame la Préfète a été saisie de la décision de l'organisme d'aliéner ce logement et, conformément aux dispositions de l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, sollicite l'avis de la commune sur cette vente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la vente par NOALIS, du pavillon de type T5, situé 4 avenue de la République tel que mentionné ci-dessus.
- **DE PRENDRE** en compte cette cession pour le décompte des logements sociaux de la commune.
- **DE MANDATER et D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION 2021-03-03 - COMPTE DE GESTION 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, le budget supplémentaire 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et donne quitus à Monsieur le Receveur du Trésor Public.

## DÉLIBÉRATION 2021-03-04- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal de l'Isle d'Espagnac, réuni sous la présidence de M. Paul DUMORTIER, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 sous le mandat de Madame Marie-Hélène PIERRE et de Monsieur Michel ISSARD en leur qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

<b>1) <u>Section de fonctionnement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	5 403 457.68 €
Recettes de l'exercice	5 787 284.84 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>383 827.16 €</b>
Résultat reporté (N-1)	129 929.67 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>513 756.83 €</b>
<b>2) <u>Section d'investissement</u></b>	
Dépenses de l'exercice	4 750 043.57 €
Recettes de l'exercice	4 956 344.99 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>206 301.42 €</b>
Résultat reporté (N-1)	- 956 579.32 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>- 750 277.90 €</b>
<b>3) Résultat (A+B)</b>	<b>- 236 521.07 €</b>
Restes à réaliser dépenses	323 355.37 €
Restes à réaliser recettes	1 193 461.12 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>870 105.75 €</b>
<b>4) Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>633 584.68 €</u></b>

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 tel que décrit ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION 2021-03-05 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Après l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 où apparaît :

- un excédent d'exploitation cumulé de **513 756.83 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	129 929.67 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (excédent)	383 827.16 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>513 756.83 €</b>

➤ un déficit d'investissement cumulé de **750 277.90 €**

Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 956 579.32 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent)	206 301.42 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>- 750 277.90 €</b>

Compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser de <b>870 105.75 €</b>	
Restes à réaliser en dépenses	323 355.37 €
Restes à réaliser en recettes	1 193 461.12 €
<b>Solde des restes à réaliser (excédent)</b>	<b>870 105.75 €</b>

Monsieur le Maire indique que, compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser, la section d'investissement présente un excédent de 119 827.85 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (déficit)	750 277.90 €
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2020 (excédent)	513 756.83 €

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2020 telle que décrite ci-dessus.

## **DÉLIBÉRATION 2021-03-06 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer au sujet de la fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de l'année 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui est compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Désormais, la commune doit se prononcer sur le taux communal et le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

TFB communal : 30.00 %  
TFB départemental : 22.89 %  
TFNB : 41.16 %

Il est indiqué que le taux de la TFB communal et le taux de la TFNB restent inchangés.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre, 21 votes pour),**

- **APPROUVE** la fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2021 telle que décrite ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2021-03-07 - BUDGET 2021**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget général de la commune pour l'exercice 2021 sans augmentation de la fiscalité directe locale.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Opérations réelles</b>			
011 : Charges à caractère général	915 300.00 €	002 : Résultat reporté	513 756.83 €
012 : Charges de personnel	2 857 550.00 €	70 : Produits des services	42 400.00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 141 300.00 €	73 : Produits fiscaux	4 696 000.00 €
66 : Charges financières	108 000.00 €	74 : Dotations et participations	490 500.00 €
67 : Charges exceptionnelles	8 500.00 €	75 : Produits de gestion	8 800.00 €
014 : Atténuation de produits	- €	76 : Produits financiers	- €
022 : Dépenses imprévues	305 614.68 €	77 : Produits exceptionnels	8 000.00 €
		78 : Reprise sur provisions	- €
		013 : Atténuation de charges	50 000.00 €
<b>Opérations d'ordre budgétaire</b>			
023 : Virement à la section d'investissement	479 449.85 €	042 : Travaux en régie	160 000.00 €
042 : Dotation aux amortissements	160 312.30 €	042 : reprise de subventions transférables	6 570.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 976 026.83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 976 026.83 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Opérations réelles</b>			
001 : Résultat reporté	750 277.90 €	1068 : Dotations réserve	- €
RAR dépenses	323 355.37 €	RAR recettes	1 193 461.12 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	325 000.00 €	10 : Dotations	401 000.00 €
Opérations d'équipement	738 730.00 €	13 : Subventions d'investissements reçues	155 140.00 €
020 : Dépenses imprévues	75 000.00 €	16 : Emprunts et dettes assimilées	- €
204 : Subventions d'équipement versées	10 430.00 €	024 : Produits des cessions	- €
27 : Autres immobilisations financières	52 500.00 €	21 : Immobilisations corporelles	52 500.00 €
041 : Opérations patrimoniales	- €	041 : Opérations patrimoniales	- €
<b>Opérations d'ordre budgétaire</b>			
040 : Travaux en régie	160 000.00 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	479 449.85 €
040 : reprise de subventions transférables	6 570.00 €	040 : Dotation aux amortissements	160 312.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 441 863.27 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 441 863.27 €</b>

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le budget général de la commune pour l'exercice 2021 tel que décrit ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2021-03-08 - ÉNERGIES RENOUVELABLES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à travers le programme de construction du nouveau groupe scolaire, la Ville de l'Isle d'Espagnac avait souhaité contribuer activement à la lutte contre le changement climatique notamment par la pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau groupe scolaire Le Cormier.

Par ailleurs, la production d'énergie solaire pour la revente à un tiers étant considérée comme une activité relevant d'un service public et commercial, un budget annexe en nomenclature comptable M4 a été créé.

En vertu de l'article L 1412-1 du CGCT, la régie dotée de la seule autonomie financière doit disposer d'un conseil d'exploitation composé, sur proposition du Maire, de membres désignés par le Conseil Municipal et d'un directeur.

Monsieur le Maire précise que, suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale, il y a lieu de désigner les membres comme suit :

- 5 Membres titulaires
- 5 Membres suppléants

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉSIGNE** les représentants titulaires :
  - Alain BURLIER
  - Philippe MAZERE
  - Pierre-Yves GERGAUD
  - Paul DUMORTIER
  - Sylvain EJARQUE
  
- **DÉSIGNE** les représentants suppléants :
  - Séverine PROUX
  - Manuel BOUDEAU
  - Cédric BANIZETTE
  - Bernard DEVAUTOUR
  - Sylvie LEVASSEUR

*pour siéger au Conseil d'exploitation.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
la séance est levée à 20H25.

Le Secrétaire,  
Rémy FONTAINE

Le Maire,  
Michel ISSARD